

## DOSSIER DE PRESSE



**A33**

## RÉPARATION DU PONT

À hauteur de Villers-lès-Nancy (54), avenue de Maron

**À partir du lundi 18 mars 2024  
pour une durée prévisionnelle de 7 mois**

Direction Interdépartementale des Routes Est  
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax : 33 (0) 3 83 32 39 22  
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux  
54021 Nancy cedex  
[www.dir-est.fr](http://www.dir-est.fr)



# SOMMAIRE



**I - Des travaux indispensables**

**II - Description des travaux**

**III - Ce qu'il faut retenir**

**IV - Annexe – Présentation de la DIR Est**



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 1<sup>er</sup> mars 2024

### **A33 – Réparation d'un pont à hauteur de Villers-lès-Nancy (54) par la DIR Est**

**À partir du lundi 18 mars 2024, pour une durée prévisionnelle de 7 mois**, la Direction interdépartementale des Routes Est (DIR Est), pour le compte de l'État, va procéder à la rénovation du pont supportant l'A33 qui enjambe l'avenue de Maron à hauteur de Villers-lès-Nancy (54).

>>> Ces travaux entraîneront la fermeture de l'avenue de Maron au trafic automobile pendant toute la durée du chantier. Le passage des piétons et cyclistes sera maintenu en sécurité sous le pont.

>>> Sur l'A33, deux voies de circulation seront maintenues systématiquement aux heures de pointe.

>>> Des restrictions de circulation sur l'A33 seront mises en place de nuit et lors d'un week-end, en septembre.

**Consciente des désagréments liés à ce chantier,  
la DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension.  
Elle leur recommande la plus grande prudence  
et la modération de leur vitesse sur les déviations.**

**Contact presse :**  
Bureau Management et Communication  
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr  
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 42 52 55 60

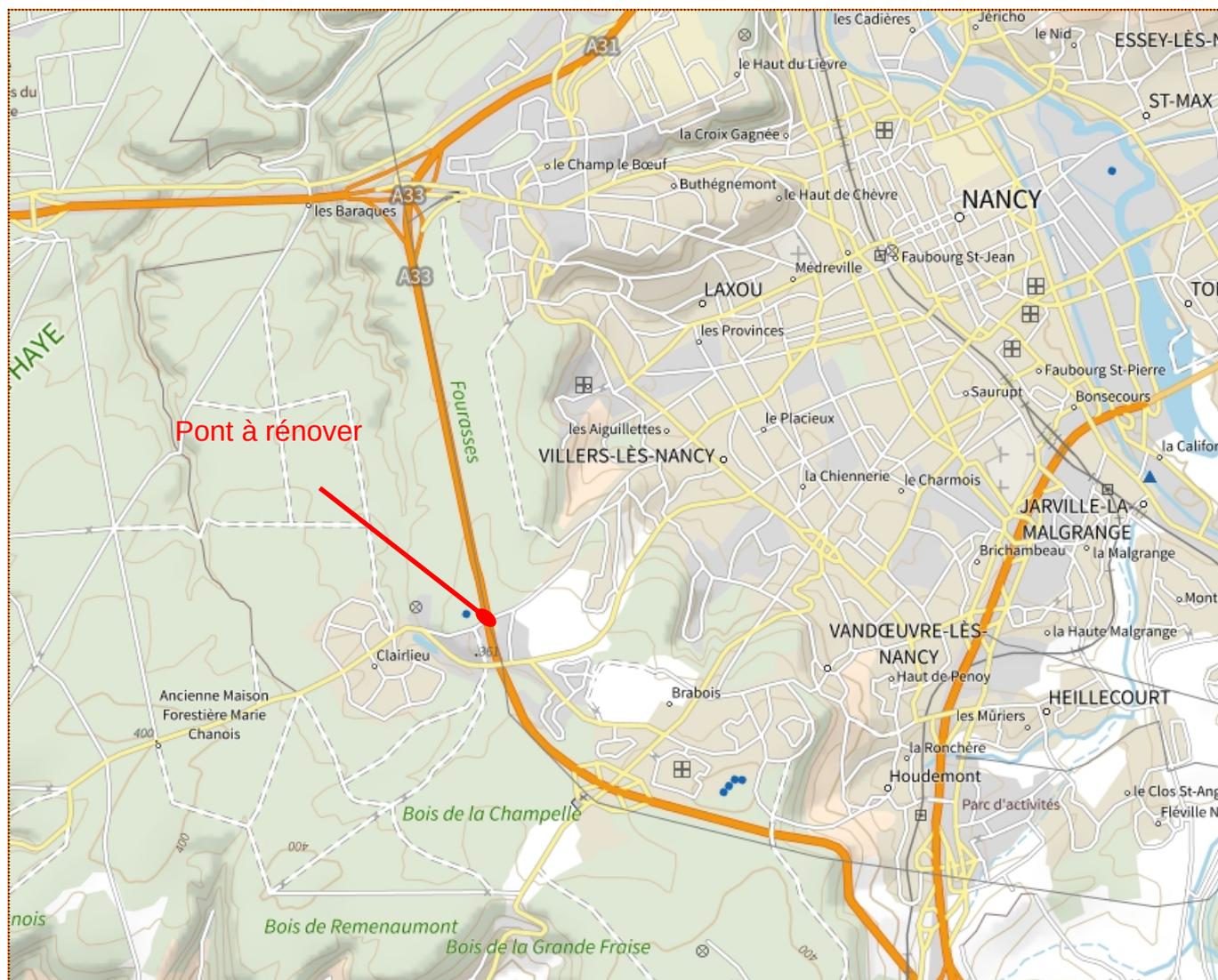
Siège de la Direction Interdépartementale des Routes Est  
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00  
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux  
54021 Nancy cedex  
www.dir.est.developpement-durable.gouv.fr



# I – Des travaux indispensables

L'ouvrage permet à l'A33 de franchir l'Avenue de Maron à hauteur de la commune de Villers-lès-Nancy, dans le sens Lunéville → Toul.

L'ouvrage, mis en service dans les années 1940, souffre de multiples pathologies nécessitant une importante campagne de travaux.





## II – Description des travaux

La campagne de travaux comprend :

- Le remplacement du tablier sous la bande d'arrêt d'urgence (BAU),
- La mise en place du réseau de fibre optique sous fourreaux,
- L'amélioration du dispositif de retenue côté BAU,
- L'amélioration du dispositif de retenue côté terre-plein central (TPC),
- La réfection de l'étanchéité du pont et de la couche de roulement,
- La réfection du traitement anticorrosion des poutrelles du tablier conservé,
- La réparation localisée des parements en béton.

Cette campagne de travaux est réalisée en 3 phases élémentaires.

- Phase 1 : Travaux en rive d'ouvrage, côté BAU
- Phase 2 : Travaux en rive d'ouvrage, côté TPC
- Phase 3 : Réfection du complexe de roulement sur toute la largeur de l'ouvrage

### Phase 1 : Travaux en rive d'ouvrage, côté BAU (Bande d'Arrêt d'Urgence)

Dates prévisionnelles : à compter du lundi 18 mars 2024 pour environ 4 mois

#### Phase 1.1 : Pose de la signalisation provisoire

Durée : 2 nuits

Mode d'exploitation : Basculement du sens Fléville -> Laxou sur le sens opposé

#### Phase 1.2 : Réalisation du tablier

Durée : 4 mois

Mode d'exploitation :

2 voies maintenues par sens de circulation mais réduites dans le sens Fléville -> Laxou.

Vitesse réduite à 70 km/h

#### Phase 1.3 : Réfection des enrobés et dépose de la signalisation provisoire

Durée : 2 nuits

Mode d'exploitation : Basculement du sens Fléville -> Laxou sur le sens opposé

## Phase 2 : Travaux en rive d'ouvrage, côté TPC (Terre-Plein Central)

Dates prévisionnelles : à compter du lundi 5 août 2024 pour environ 8 semaines

### Phase 2.1 : Pose de la signalisation provisoire dans le sens Laxou-Fléville

Durée : 1 nuit

Mode d'exploitation : Basculement du sens Laxou -> Fléville sur le sens opposé

### Phase 2.2 : Pose de la signalisation provisoire dans le sens Fléville-Laxou

Durée : 1 nuit

Mode d'exploitation : Basculement du sens Fléville -> Laxou sur le sens opposé

### Phase 2.3 : Travaux au niveau du TPC

Durée : 8 semaines

Vitesse réduite à 70 km/h

Mode d'exploitation de jour : 2 voies maintenues par sens mais réduites dans les deux sens

Mode d'exploitation de nuit : Neutralisation de la voie de gauche dans les deux sens

### Phase 2.4 : Dépose de la signalisation provisoire dans le sens Fléville-Laxou

Durée : 2 nuits

Mode d'exploitation : Basculement du sens Fléville -> Laxou sur le sens opposé

### Phase 2.5 : Dépose de la signalisation provisoire dans le sens Laxou-Fléville

Durée : 2 nuits

Mode d'exploitation : Basculement du sens Laxou -> Fléville sur le sens opposé

## Phase 3 : Réfection du complexe de roulement sur toute la largeur de l'ouvrage

Plage de 34h lors d'un week-end en septembre 2024

Mode d'exploitation : Basculement du sens Fléville -> Laxou sur le sens opposé.

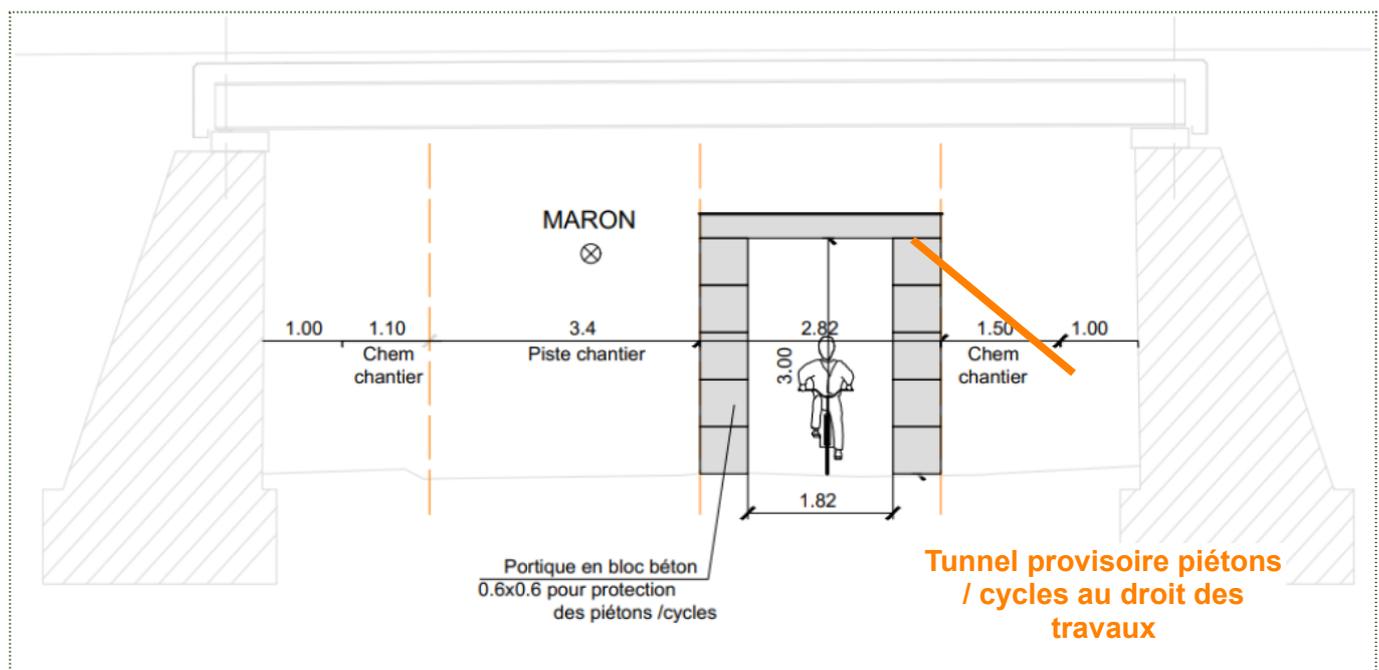
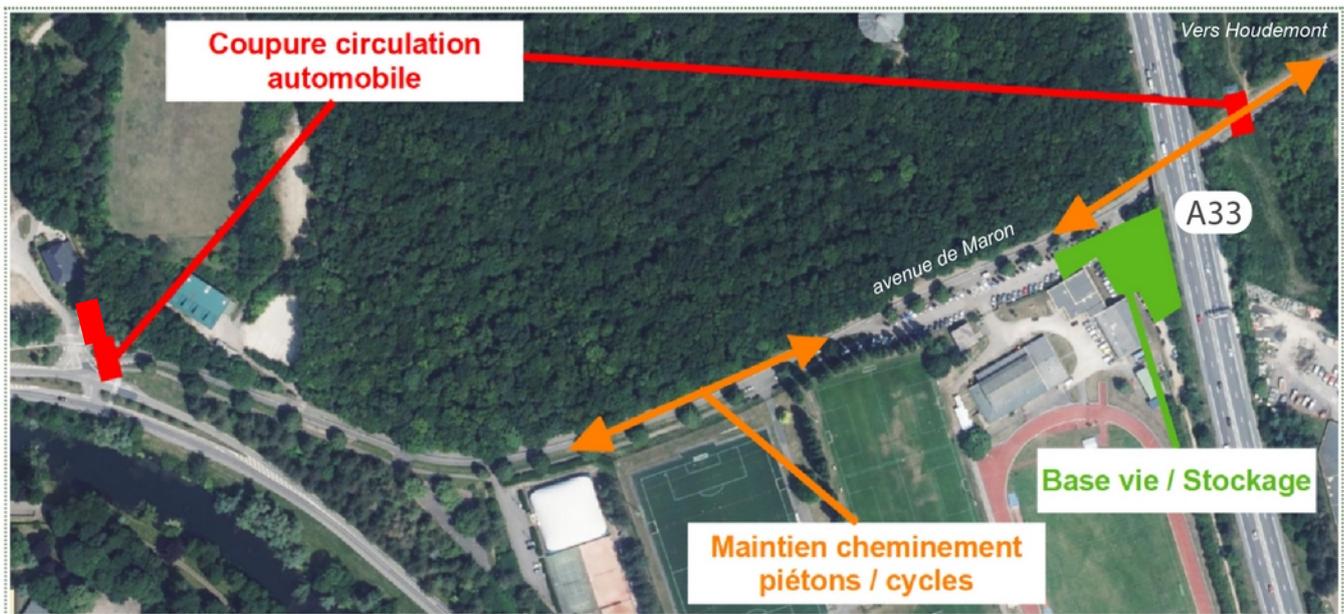
-----

## Des déviations seront mises en place durant le temps des travaux

Durant toute la durée des travaux et en concertation avec la commune de Villers-les-Nancy et la Métropole du Grand Nancy, l'avenue de Maron sera fermée à la circulation automobile entre le pont et l'avenue Paul Muller.

Un cheminement piéton / cycles sera maintenu durant toute la durée des travaux, à l'exception de phases ponctuelles, réalisées de nuit.

L'accès au complexe sportif se fera à pied durant toute la durée des travaux.



## III – Ce qu’il faut retenir

>>> Le trafic sur l’A33 sera peu perturbé, il se fera toujours sur deux voies dans chaque sens de circulation en journée. Sur certaines nuits, un passage à une seule voie de circulation sera nécessaire.

>>> Le trafic sur l’avenue de Maron devra en revanche être interrompu pendant toute la durée des travaux.

>>> Seul un passage sécurisé pour les piétons et les cyclistes sera maintenu en permanence, à l’exception de quelques nuits.

>>> Les accès au stade Roger Bambuck se feront exclusivement par les piétons et les cyclistes.

>>> La phase de basculement du trafic durant un week-end en septembre fera l’objet d’un communiqué de presse ultérieur. Les perturbations prévisionnelles seront plus importantes.

---

Pour ceux qui ne pourront pas éviter ce secteur et pour réaliser au mieux leurs déplacements, la DIR Est diffusera :

une information générale *via* :

- \* les médias
- \* le site internet de la DIR Est
- \* les panneaux d’information de part et d’autre des chantiers

une information en temps réel :

- \* sur les panneaux à messages variables
- \* par la radio sur le niveau de perturbation

**La DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension,  
pour la gêne occasionnée et leur recommande la plus grande prudence,  
afin d’assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.**

---

**Contact presse : Bureau Management et Communication**  
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr  
06 19 18 05 57 – 06 42 52 55 60

Siège de la Direction Interdépartementale des Routes Est  
Horaires d’ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 03 83 50 96 00  
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux  
54021 Nancy cedex

# IV – Annexe – Présentation de la DIR Est

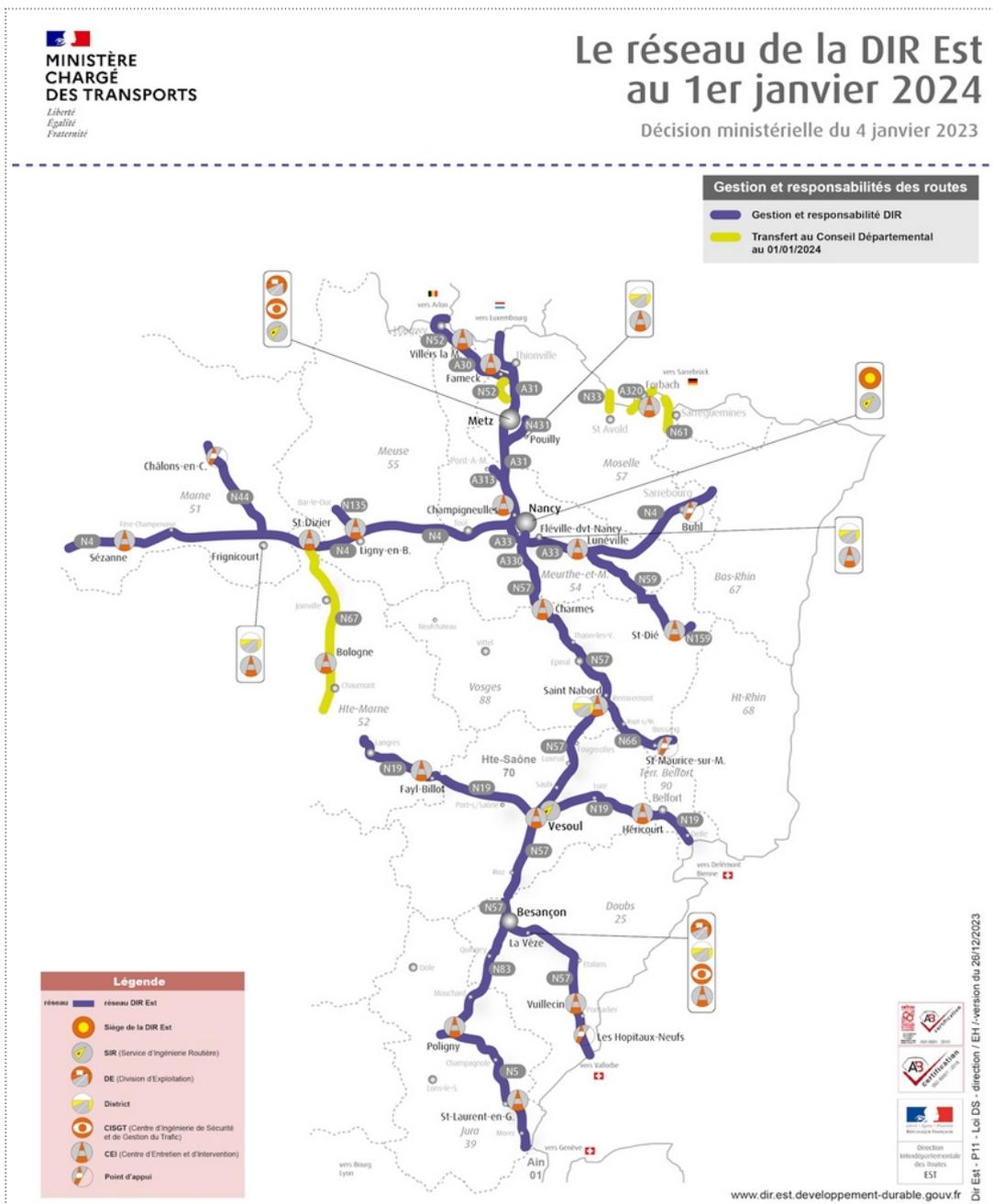
La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est créée par arrêté interministériel du 26 mai 2006 est un service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique.

La DIR Est relève de l'autorité du préfet du Bas-Rhin, préfet de la région Grand Est, préfet coordinateur des itinéraires routiers. Elle est opérationnelle depuis le 23 octobre 2006.

Son réseau routier s'étend sur 2 régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, en partie), sur 10 départements et compte 1 211 km de routes nationales et autoroutes non concédées (hors bretelles).

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy,
- de 2 divisions d'exploitation : Besançon et Metz,
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain, SIR Vesoul,
- d'un service spécialisé en ouvrages d'art.



[www.dir-est.fr](http://www.dir-est.fr)